

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 10 mai 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—
LES REVENUS DE PENSIONS

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles) propose:

Que la Chambre regrette profondément que le gouvernement ait attendu deux ans pour présenter les mesures législatives promises pour améliorer le supplément de revenu garanti accordé aux Canadiens âgés célibataires à faible revenu et qu'elle blâme le gouvernement de n'avoir pas répondu aux propositions novatrices du groupe de travail parlementaire tripartite sur la réforme des pensions qui a recommandé d'améliorer les possibilités des Canadiens de moins de 65 ans de prévoir un revenu adéquat pour leur retraite.

—Monsieur le Président, je suis heureuse, au nom de l'opposition, de soulever encore une fois la question de la réforme des pensions à la Chambre des communes. Nous le faisons dans l'espoir que ce débat incitera le gouvernement à envisager au moins d'apporter les modifications qui s'imposent dans le Régime de pensions au Canada, pour s'assurer que ceux qui sont actuellement le plus dans le besoin obtiendront de l'aide et que les changements voulus seront apportés, afin d'éviter que se perpétue à l'avenir la pauvreté dans laquelle vivent trop souvent aujourd'hui les Canadiens du troisième âge.

Dès le mois de mars 1983, monsieur le Président, lors d'une séance du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, j'ai posé une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) concernant la situation tragique dans laquelle bon nombre de personnes du troisième âge se trouvent faute de revenus suffisants. Je lui ai demandé quand le gouvernement allait relever le supplément de revenu garanti afin d'améliorer un peu leur sort. L'honorable représentante m'a donné la réponse suivante. Je vous rappelle que c'était en mars 1983. Elle m'a dit que le cabinet venait d'approuver, en priorité parmi ses programmes sociaux, des dépenses visant à offrir aux retraités célibataires un revenu supérieur au seuil de la pauvreté, dès qu'il aurait les moyens de le faire.

• (1110)

Lorsque j'ai posé cette question il y a deux ans, monsieur le Président, ce n'était ni la première ni la dernière fois qu'on la posait au ministre de la Santé, au ministre des Finances (M. Lalonde) ou au premier ministre (M. Trudeau). Chaque fois qu'on leur pose une question au sujet des Canadiens du troisième âge qui vivent dans la pauvreté, les ministres répondent que les besoins de ce groupe constituent l'une des priorités du gouvernement et que celui-ci soumettra en priorité à la Chambre des mesures sociales visant à améliorer leur sort.

Depuis lors, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a jugé bon de présenter la loi canadienne sur la santé. Le gouvernement a présenté également des mesures visant à limiter l'augmentation des paiements de transfert au titre de l'enseignement postsecondaire. Toutes ces mesures portent sur des questions sociales, mais il n'est toujours pas question d'un projet de loi destiné à répondre aux besoins urgents des 600,000 Canadiens pauvres du troisième âge, dont le gouvernement a dit et répété à maintes reprises qu'il leur accordait la plus haute priorité.

C'est une honte pour un pays de richesses et d'abondance comme le nôtre de laisser 600,000 personnes âgées vivre dans la pauvreté, dans une société qui est censée faire preuve de compassion et d'esprit humanitaire. Les mois et les années passent, et on ne fait toujours rien pour y remédier, ce qui constitue une condamnation accablante du gouvernement actuel. Celui-ci est à court d'idées, n'a plus aucun sens moral, et il est incapable de reconnaître les secteurs qui méritent d'être examinés en priorité. Je sais que le gouvernement préfère accorder la priorité au renflouement de de Havilland, Canadair et Maislin, ou aux primes versées aux cadres supérieurs de la société de Havilland et de la Corporation de développement des investissements du Canada, sans oublier l'achat des stations-service de Petrofina. Nous savons quelles sont les priorités du gouvernement. Quant aux personnes qui, pendant toute leur vie, ont contribué de leur mieux à l'expansion de notre grand pays, elles se raccrochent à la promesse répétée de temps à autre qu'un jour, le gouvernement fera quelque chose pour elles également.

Pas étonnant, monsieur le Président, que nous blâmons aujourd'hui le gouvernement. Nous lui reprochons non seulement de n'avoir présenté aucune mesure législative visant à répondre aux besoins actuels des pauvres du troisième âge, mais également de n'avoir pas procédé à la réforme de tout le régime des pensions, qui s'impose depuis longtemps, pour éviter aux personnes qui tomberont dans la catégorie du troisième âge d'ici à 10, 20 ou 30 ans, de connaître le même sort que nos pauvres d'aujourd'hui. Nous devons nous attaquer sérieusement à ce problème sans tarder, en vue d'y remédier.

Les études, conférences et groupes de travail sur la réforme des pensions durent depuis des années, monsieur le Président. Si je voulais énumérer toutes les conférences et commissions qui ont été constituées, sans parler des recommandations qui ont été formulées, il me faudrait tout le temps qui me reste. La plupart de ces études ont eu lieu parce que nous nous inquiétons des problèmes auxquels se heurtent bon nombre de personnes âgées aujourd'hui et de la perspective d'en voir un plus grand nombre encore se trouver dans cette situation dans un avenir assez proche si nous ne faisons rien pour y remédier au plus tôt. C'est la même inquiétude qui nous a poussés à constituer le groupe de travail parlementaire tripartite sur la réforme